

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

18 juillet 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 18 juillet 2016, à 20 h, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller

Était absente : M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

217-07-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 20 juin 2016
 - 5.2 Procès-verbal du 22 juin 2016
 - 5.3 Procès-verbal du 6 juillet 2016
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de juin 2016
 - 6.2 Mouvement de personnel
 - 6.3 Offre de partenariat annuel – Chambre de commerce Témis-Accord
 - 6.4 Proposition location de photocopieur – Xérox
 - 6.5 Mandat de représentation – Mutuelle SSQ-UMQ
 - 6.6 Poste de secrétaire exécutive
 - 6.7 Proposition d'appui – Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117
 - 6.8 Appui à la Ville d'Amqui
 - 6.9 Dépôt du rapport final – Consultation citoyenne
 - 6.10 Entente-Signataires ententes constats d'infraction
7. Santé et bien-être
 - 7.1 Renouvellement entente de gestion – Société immobilière du Québec (SHQ), Office municipale d'habitation (OMH)
8. Loisirs et culture

- 8.1 Adoption – Règlement n° 505 – Tarification des loisirs (aréna et piscine)
- 8.2 Demande de commandite – Maison du Frère-Moffet
- 8.3 Demande de soutien de candidature – Jeux du Québec 2019 à Val-D’Or
- 8.4 Demande d’aide financière – Projet escalade intérieure
- 8.5 Paiement des taxes canadiennes et fabrication de la base de béton – Buste du Frère-Moffet
- 9. Divers
 - 9.1 Entente Foire gourmande
 - 9.2 Congrès Fédération québécoise des municipalités
 - 9.3 Demande de déplacement du poteau de Télébec devant la résidence de M. Henri-Paul St-Amant – 80, rue Notre-Dame Sud
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

218-07-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

219-07-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 JUIN 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 22 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

220-07-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 6 JUILLET 2016

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 6 juillet 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

221-07-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de juin 2016, s'élevant à 353 012,10 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 130 558,41 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juin 2016 s'élevant à 119 229,87 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

222-07-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de Ville-Marie et Duhamel-Ouest requiert l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de Ville-Marie requiert l'embauche d'une nouvelle monitrice pour la période du 11 au 22 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Ginette Patry a remis sa démission au poste de secrétaire exécutive effective le 13 juin 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'embauche des personnes ci-dessous à titre de pompiers à temps partiel au sein du Service incendie de Ville-Marie et Duhamel-Ouest :

- M. Patrick Poulin (pompier);
- M. Francis Lapierre (pompier);
- M. Philippe Doherty (pompier);
- M. Xavier Gauthier (apprenti pompier, laver les camions et petits travaux).

QU'une période de probation de six (6) mois, à compter de la date d'embauche, est requise avant d'officialiser ces nominations.

QUE l'embauche soit conditionnelle à ce que les nouveaux pompiers soumettent une attestation de vérification des antécédents judiciaires ainsi qu'un examen médical.

QUE pour sa part, la Ville s'engage à payer la formation, à la condition que les nouveaux pompiers s'engagent à occuper le poste de pompier à temps partiel pour une période de deux (2) ans au sein du service.

DE CONFIRMER l'embauche de M^{me} Naomi Barrette (camp de jour).

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Ginette Patry en date du 13 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-07-16

OFFRE DE PARTENARIAT ANNUEL – CHAMBRE DE COMMERCE TÉMIS-ACCORD

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Témis-Accord est actuellement à la recherche de partenaires annuels pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'en acceptant de devenir Partenaire annuel de la Chambre de commerce Témis-Accord, la Ville de Ville-Marie bénéficie de nombreux avantages et privilèges;

CONSIDÉRANT QU'un éventuel partenariat accordera à la Ville une très grande visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Témis-Accord demande une commandite annuelle de 3 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a remis une contribution de 27 500 \$ en juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette contribution la Ville de Ville-Marie a des attentes particulières de la part de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer le suivi de ses attentes avant de fournir une nouvelle contribution;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de contribution telle que présentée par l'organisme.

DE MANDATER M. le maire afin d'effectuer le suivi du dossier auprès de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-07-16

PROPOSITION LOCATION DE PHOTOCOPIEUR – XEROX

CONSIDÉRANT l'usure du photocopieur actuel;

CONSIDÉRANT le nombre d'utilisateurs de ce photocopieur;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire et économique de changer le photocopieur par un nouveau modèle plus efficace.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la location d'un nouveau photocopieur de marque Xerox, modèle 7855 pour un montant de 160 \$ par mois.

DE MANDATER M. Bernard Flebus, maire et M. Martin Lecompte, directeur général à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

225-07-16

MANDAT DE REPRÉSENTATION – MUTUELLE SOLUTIONS SANTÉ SÉCURITÉ (SSQ)-UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité su travail (CNESST) permet maintenant l'utilisation d'un mandat de représentation générale afin de simplifier le travail administratif auprès de la mutuelle de prévention Solutions Santé Sécurité marque déposée de l'APCHQ;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Santé et Sécurité agira au nom de la Ville auprès de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville doit fournir une autorisation à Solutions Santé et Sécurité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER Solution Santé et Sécurité auprès de la CNESST.

DE MANDATER le directeur général, M. Martin Lecompte à signer le mandat de représentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-07-16

POSTE DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Ginette Patry a remis sa démission effective le 13 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés mentionne que la Ville doit afficher un avis à cet effet pendant 10 jours afin de permettre aux salariés en place de déposer leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE le poste devrait être aussi affiché à l'externe selon les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Le vote est demandé pour un affichage à l'externe par M. Richard Dessureault, conseiller.

Voici le résultat du vote à main levée :

Pour : 4
Contre : 1

DE DEMANDER à M. Yves S. Bergeron, conseiller et comme remplaçant M. Richard Dessureault, conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-07-16

PROPOSITION D'APPUI – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC ET DÉVIATION DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

CONSIDÉRANT QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la mine Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la mine Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée est de la ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2012, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a donné son accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée est de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois à temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic a adhéré, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS RÉPONDRE à la demande d'appui de la Ville de Malartic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

228-07-16

APPUI À LA VILLE D'AMQUI

CONSIDÉRANT QUE depuis 7 ans, les Bas-Laurentiens et les Matapédiens subissent des compressions budgétaires et des réductions de services de santé par l'effet direct de suppressions de postes dans le personnel du Centre hospitalier d'Amqui;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-CSSS de La Matapédia sous l'habile direction de son ex-directeur général Alain Paquet et sous la supervision d'un CA formé d'administrateurs et d'administratrices Matapédiens et Matapédiennes dévouées et compétents sous la présidence de M^{me} Jeanne-Darc Voyrer, ont ensemble réalisé le regroupement harmonieux et performant de l'ensemble des services offerts en CH, CHSLCD, en CLSC ainsi qu'en RI et tout ceci en respectant l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-CSSS de La Matapédia a été reconnu pour la très haute qualité de son équipe de gestion et des résultats obtenus tant en efficience administrative qu'en qualité de services livrés en matière de soins de santé publique (il s'est régulièrement classé parmi les 5 meilleurs dans sa catégorie au Québec);

CONSIDÉRANT QUE l'actuel gouvernement du Québec et son ministre de la santé n'ont pas sollicité ni obtenu un mandat lors des dernières élections provinciales pour mettre de l'avant un chantier de réorganisation en profondeur du réseau de santé du Québec comme celui qui a cours présentement;

CONSIDÉRANT QU'en tant que bon père de famille, le gouvernement du Québec a le devoir et l'obligation morale d'assurer une juste et équitable répartition de la richesse et des divers services publics dont ceux en matière de santé publique dans toutes les régions du Québec incluant la MRC de La Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et son ministre de la santé, M. Gaëtan Barette ont fait fi des attentes des citoyens et employés du réseau de la santé en ne les impliquant pas dans l'actuel processus mis en œuvre, mais en décrétant de manière autoritaire cette réorganisation par la mise en place des CISSS et pour ce faire en adoptant la loi 10;

CONSIDÉRANT QUE dans tout processus de réorganisation il y a des coûts cachés très importants dont l'on doit absolument identifier et tenir compte dans le processus de décision et tout particulièrement dans le domaine des services et soins de santé offerts à la population du Québec et de la Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE 12 municipalités Matapédiennes sur 18 sont dites dévitalisées selon les critères d'analyse et d'évaluation les plus récentes du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE les Matapédiens ont toujours su démontrer leur capacité de se mobiliser et de faire ce que doit ensemble dans divers dossiers et projets;

CONSIDÉRANT QUE le processus de compression et de rationalisation qui est en cours depuis 7 ans engendre à la fois de grandes inquiétudes et cause des stress importants tant chez le personnel et la population et que le stress, c'est reconnu, est à l'origine de bien des problèmes de santé et contribue donc à ces fameux coûts cachés;

CONSIDÉRANT QU'au moins deux promoteurs solides et sérieux ont approché les autorités de la Ville d'Amqui pour construire un très attendu projet pour leur population vieillissante d'un complexe multilogements avec une vaste gamme de services intégrés et que les présentes mesures annoncées risquent de compromettre très sérieusement la réalisation d'un tel projet en inquiétant par ces diverses mesures de compressions budgétaires et d'abolitions de postes, plusieurs locataires potentiels d'une telle résidence;

CONSIDÉRANT QU'une juste, saine et équitable gestion des deniers publics et ressources humaines au service de l'État dans son réseau de la Santé sont des moyens de répartition équitable de l'aide et de la richesse collective par celui-ci en tant que « Bon père de famille! », et que pour ce faire il serait très juste et normal que le ministre de la Santé du Québec s'assure de faire diriger vers le CH d'Amqui suffisamment de clientèle pour assurer le bon maintien du personnel compétent et très dévoué présentement en place, et lequel offre des services de qualité avec des temps d'attente de courte durée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui demande l'appui de la Ville de Ville-Marie dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de donner l'appui de la Ville de Ville-Marie à la Ville d'Amqui auprès du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

229-07-16

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL – CONSULTATION CITOYENNE

Le directeur général M. Martin Lecompte, dépose le rapport final pour la consultation citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230-07-16

ENTENTE – SIGNATAIRES ENTENTES CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont questionné le libellé de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce questionnement, le libellé des ententes a été vérifié par le service juridique du domaine municipal;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette vérification le libellé juridique de l'entente a été modifié de façon significative, tout en respectant l'esprit même de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les ententes intermunicipales portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux doivent être renouvelées pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE aux municipalités participantes le nouveau libellé de l'entente pour approbation.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer lesdites ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

231-07-16

**RENOUVELLEMENT ENTENTE DE GESTION – SOCIÉTÉ
D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (OFFICE MUNICIPALE
D’HABITATION (OMH))**

CONSIDÉRANT QUE l’entente de gestion de supplément au loyer intervenue entre la Ville de Ville-Marie et la Société d’habitation du Québec (SHQ) est venue à échéance et n’a pas été renouvelée;

CONSIDÉRANT QU’afin de procéder au renouvellement de cette entente pour la période du 2014-01-01 au 2019-12-31, le conseil doit adopter une résolution spécifiant son intention de renouveler l’entente pour cette période.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE RENOUVELLER l’entente de gestion avec la Société d’habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

232-07-16

**ADOPTION – RÈGLEMENT N^o 505 – TARIFICATION DES LOISIRS
(ARÉNA ET PISCINE)**

CONSIDÉRANT l’adoption du projet de règlement n^o 505 concernant la tarification des loisirs (aréna et piscine);

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 20 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le règlement n^o 505 concernant la tarification des loisirs (aréna et piscine).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

233-07-16

DEMANDE DE COMMANDITE – MAISON DU FRÈRE-MOFFET

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la Maison du Frère-Moffet est actuellement à l'organisation d'un événement de musique traditionnelle;

CONSIDÉRANT QU'ils aimeraient engager le groupe montréalais Les Cordeurs des Bois pour venir faire un concert à la Maison du Frère-Moffet, ce qui entrerait dans la thématique de l'exposition temporaire 2016 soit les contes et légendes;

CONSIDÉRANT QU'ils sont actuellement à la recherche de commanditaires pour rendre possible cet événement;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1000 \$ suffirait à couvrir tous leurs frais soit le transport du groupe de Montréal, le cachet, la promotion ainsi que la location d'une tente;

CONSIDÉRANT QUE la date prévue de l'événement est le 23 juillet prochain.

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande de commandite de la Maison du Frère-Moffet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

234-07-16

DEMANDE DE SOUTIEN DE CANDIDATURE – JEUX DU QUÉBEC 2019 À VAL-D'OR

CONSIDÉRANT QUE toujours active, la MRC de la Vallée-de-l'Or a déposé officiellement sa candidature auprès de SportsQuébec pour la tenue de la Finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-l'Or sollicite l'appui de la Ville de Ville-Marie dans le but de supporter et convaincre SportsQuébec de leur attribuer les Jeux d'hiver 2019;

CONSIDÉRANT QUE le soutien de la Ville de Ville-Marie est essentiel dans cette démarche collective et démontrera l'intérêt de l'Abitibi, du Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de toutes les MRC et villes du Québec à la tenue des Jeux;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes retombées socio-économiques se répercuteront partout en région, car ce sont plus de 3000 athlètes, 1200 accompagnateurs, entraîneurs et membres de mission qui visiteront la région en plus d'être supportés par plusieurs milliers de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE cet impact économique, médiatique, social, touristique ainsi que l'héritage des infrastructures sportives ne peuvent être que bénéfiques pour le territoire, le développement du sport, des saines habitudes de vie et l'épanouissement de la jeunesse.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de donner l'appui de la Ville de Ville-Marie à la MRC de la Vallée-de-l'Or dans le but de supporter et convaincre SportsQuébec de leur attribuer les Jeux d'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-07-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET ESCALADE INTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QU'à l'initiative de M. Samuel Larivière, professeur d'éducation physique à l'école St-Gabriel de Ville-Marie, l'école désire faire l'installation d'une structure d'escalade artificielle dans son gymnase;

CONSIDÉRANT QUE les élèves pourront utiliser ce mur d'escalade lors de leurs cours d'éducation physique, lors d'activité pendant la pause du dîner, ainsi que dans le cadre du projet sport-culture;

CONSIDÉRANT QU'avec l'expérience acquise, les élèves pourront vivre une expérience d'escalade en milieu naturel à la fin de l'année scolaire, puisque le site d'escalade Chibekana est situé tout près de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école mettra aussi le mur à la disposition du Club d'escalade Le Rappel du Nord qui en assurera la gestion en dehors des activités scolaires, ainsi, c'est toute la population du Témiscamingue qui pourra profiter de cette nouvelle infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre déjà les infrastructures au rabais auprès de la clientèle scolaire pour l'aréna et la piscine soit par des ententes ou des locations à peu de frais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà un partenariat avec la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER au projet escalade intérieure de l'école St-Gabriel de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-07-16

PAIEMENT DES TAXES CANADIENNES ET FABRICATION DE LA
BASE DE BÉTON – BUSTE DU FRÈRE-MOFFET

CONSIDÉRANT QU'un buste du Frère-Moffet a été fabriqué par M. Philippe Scrive;

CONSIDÉRANT QU'une contribution citoyenne a été faite auprès de l'artiste afin d'assumer le paiement entier de la fabrication du buste;

CONSIDÉRANT QUE le buste a été fabriqué outre frontière et que certains frais demeurent;

CONSIDÉRANT QU'un socle de béton est nécessaire afin de fixer le buste à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de ce socle nécessite une intervention du Service des travaux publics et n'engendre pas d'investissement majeur;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Ville afin d'assumer la partie des taxes canadiennes à l'importation pour un montant estimé de 750 \$ canadien;

CONSIDÉRANT QUE le buste sera exposé à l'extérieur de la Maison du Frère-Moffet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire conserver le bien sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement officiel aura lieu le 11 août 2016 à la Maison du Frère-Moffet soit la date du 130^e anniversaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Le vote est demandé par M. Mario Lefebvre, conseiller.

Voici le résultat du vote à main levée :

Pour : 4

Contre : 1

DE FOURNIR le socle et de payer les taxes à l'importation au montant estimé de 750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

237-07-16

ENTENTE FOIRE GOURMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit renouveler son entente avec la Foire gourmande comme chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entrera en vigueur à la signature de celle-ci et se terminera le 31 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

238-07-16

CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les régions est le thème qui ne pouvait être mieux choisi alors que les Îles-de-la-Madeleine sont la vedette de la 75e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le congrès est présenté par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), le Congrès est un moment charnière de l'année politique québécois;

CONSIDÉRANT QUE c'est le moment de réfléchir, d'échanger et de se rencontrer afin d'imaginer le Québec de demain;

CONSIDÉRANT QU' avec ses ateliers portant sur des sujets d'actualité en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de finances et de fiscalité, les activités de réseautage et la formation adaptée à notre réalité, le Congrès de la FQM couvre l'ensemble des facettes de la vie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Salon affaires municipales fait également un retour cette année. Avec plus de 200 exposants donnant accès à une panoplie de fournisseurs désirant présenter leurs produits et services visant à répondre aux besoins de notre monde;

CONSIDÉRANT la présence déjà confirmée du premier ministre, la FQM réitère, cette année encore, son statut d'acteur majeur du monde politique québécois.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER le maire, M. Bernard Flebus à représenter la Ville de Ville-Marie au congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-07-16

DEMANDE DE DÉPLACEMENT DU POTEAU DE TÉLÉBEC
DEVANT LA RÉSIDENCE DE M. HENRI-PAUL ST-AMANT –
80 RUE NOTRE-DAME SUD

CONSIDÉRANT QUE M. St-Amant a construit une résidence sur la rue Notre-Dame Sud en 201;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Amant demande le déplacement du poteau de Télébec étant donné qu'il est situé devant sa résidence;

CONSIDÉRANT QU'afin de déterminer la localisation du poteau la Ville a eu recours au service d'arpentage;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception du rapport de l'arpenteur, le poteau se situe sur le terrain ou la servitude de la Ville et que le câble support est sur la propriété du citoyen;

CONSIDÉRANT QU'après vérification le poteau appartient à Télébec;

CONSIDÉRANT QUE des efforts ont été faits par le citoyen et la Ville afin que la demande de déplacer le poteau soit entendue par Télébec;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour aucune confirmation et qu'aucun accusé de réception n'a été envoyé de la part de Télébec soit à la Ville ou au citoyen;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Amant demande à la Ville de déplacer le poteau;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville devrait déboursier un montant minimum estimé à 6 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne peuvent créer de précédent.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS acquiescer à la demande de M. St-Amant.

DE DEMANDER à notre service juridique si le citoyen a des recours.

DE RÉITÉRER notre appui à la demande du citoyen auprès de Télébec.

D'ENVOYER une copie conforme à notre député régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240-07-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier